

# Le SNJ défend VRAIMENT l'emploi et tous les salariés, permanents, CDD, pigistes et cachetiers

**Toutes les organisations syndicales s'engagent à défendre l'emploi, certaines sont pourtant des pompiers pyromanes. En signant la rupture conventionnelle collective (RCC), avec la suppression annoncée d'un millier d'emplois, en mai 2019, la CGT, la CFDT et FO ont fait le choix d'affaiblir notre entreprise. Pas le SNJ !**

**Et sans le SNJ, les CDD, pigistes et intermittents de France télévisions n'auraient bénéficié d'aucune aide salariale pendant la crise sanitaire.**

**Enfin, c'est encore grâce à l'appui du SNJ que de nombreux salariés, permanents et CDD ont gagné en justice. La preuve par les faits.**

La CGT, la CFDT et FO parquent pendant les réunions des CSE en se disant défenseurs de l'emploi. Dans les faits, ces syndicats ont signé la rupture conventionnelle collective, hypocritement cachée sous le titre « accord cadre pour le déploiement du projet d'entreprise de FTV ». Aux côtés de la direction, ils sont donc co-responsables de la suppression massive d'emplois et de ses conséquences : casse des métiers, polyvalence à outrance et dégradation des conditions de travail.

**Le SNJ, lui, a toujours été clair en refusant de signer : la cogestion n'est pas notre projet !**

Pourtant, le mal est fait. Dans les réseaux, régional et Outre-mer la 1ère, à la rédaction nationale, à France Info, les départs dans le cadre de la RCC s'ajoutent au non remplacement des départs classiques. Tout cela cumulé rend notre travail au quotidien harassant, à

cause des postes vacants, non pourvus ou gelés, du nombre de CDD réduit et des longues collaborations remises en question.

Un seul salarié non remplacé dans un service ou une rédaction, et c'est tout le travail collectif qui en est affecté, diminué.

Le SNJ continuera la lutte, y compris par l'appel à la grève, pour la préservation de nos emplois !

C'est dans le même état d'esprit que le SNJ a bataillé dès le début de la crise sanitaire pour que les CDD, pigistes et intermittents ne soient pas oubliés. Nous avons multiplié les démarches auprès des pouvoirs publics et de la direction de France télévisions, qui refusait dans un premier temps de prendre ses responsabilités d'employeur.

(...)

**Ce combat a permis d'imposer la négociation d'un fonds de soutien aux non-permanents à France télévisions. Sans la signature du SNJ, la majorité des organisations syndicales représentatives n'aurait pas été atteinte pour permettre la validité de l'accord d'entreprise portant création de ce fonds de soutien. Un de ces syndicats qui se targue de défendre l'emploi a refusé de venir en aide aux plus précaires.**

A l'heure du bilan, 1481 salariés non-permanents remplissaient les conditions d'accès au fonds de soutien et ont obtenu une aide. Le dispositif a permis de verser plus de 1,9 millions d'euros (994 818€ dans le réseau France 3 régions, 800 340€ au Siège, et 119 514€ en outre-mer).

Au-delà du refus des suppressions d'emplois et du soutien aux plus précaires, le SNJ n'hésite pas à saisir les tribunaux et à accompagner les salariés pour obtenir justice. Des dizaines de salariés ont obtenu gain de cause avec l'appui du SNJ. Il s'agissait de licenciement abusif, d'application déloyale du contrat de travail et de dégradation de l'état de santé pour des salariés permanents, et d'obtention de contrats en CDI pour des CDD.

**Pour continuer à défendre l'emploi et tous les salariés, le SNJ a besoin de votre voix pour rester représentatif !**

Paris, le 08 mars 2022

Le premier tour du vote est ouvert du jeudi 10 mars à 09h30 au mercredi 16 mars 17h30 :

[Accès au vote du siège](#)

[Accès au vote du réseau](#)